



# Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

# Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujetti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

COMPETITION SERIES

Project #: 2300 Both      Number of Sheets: 2  
Architect: E. R. Dunlop, Ontario  
1959

Number of Storeys: 1, Bungalow--no car accommodation  
Single detached  
Number of Bedrooms: 3  
Fireplace? yes, in living/dining room

Basement: -Yes--provisional designs to finish  
-Laundry tubs located

Cladding:

Primary: Brick  
-  
Secondary: Vertical wood siding  
-In gable ends, 3/4" x 9 3/4" "V"-joint tongue and groove  
Other: 5/16" firplywood panelling accents with 3" x 3" squared  
pattern--painted

Roof:

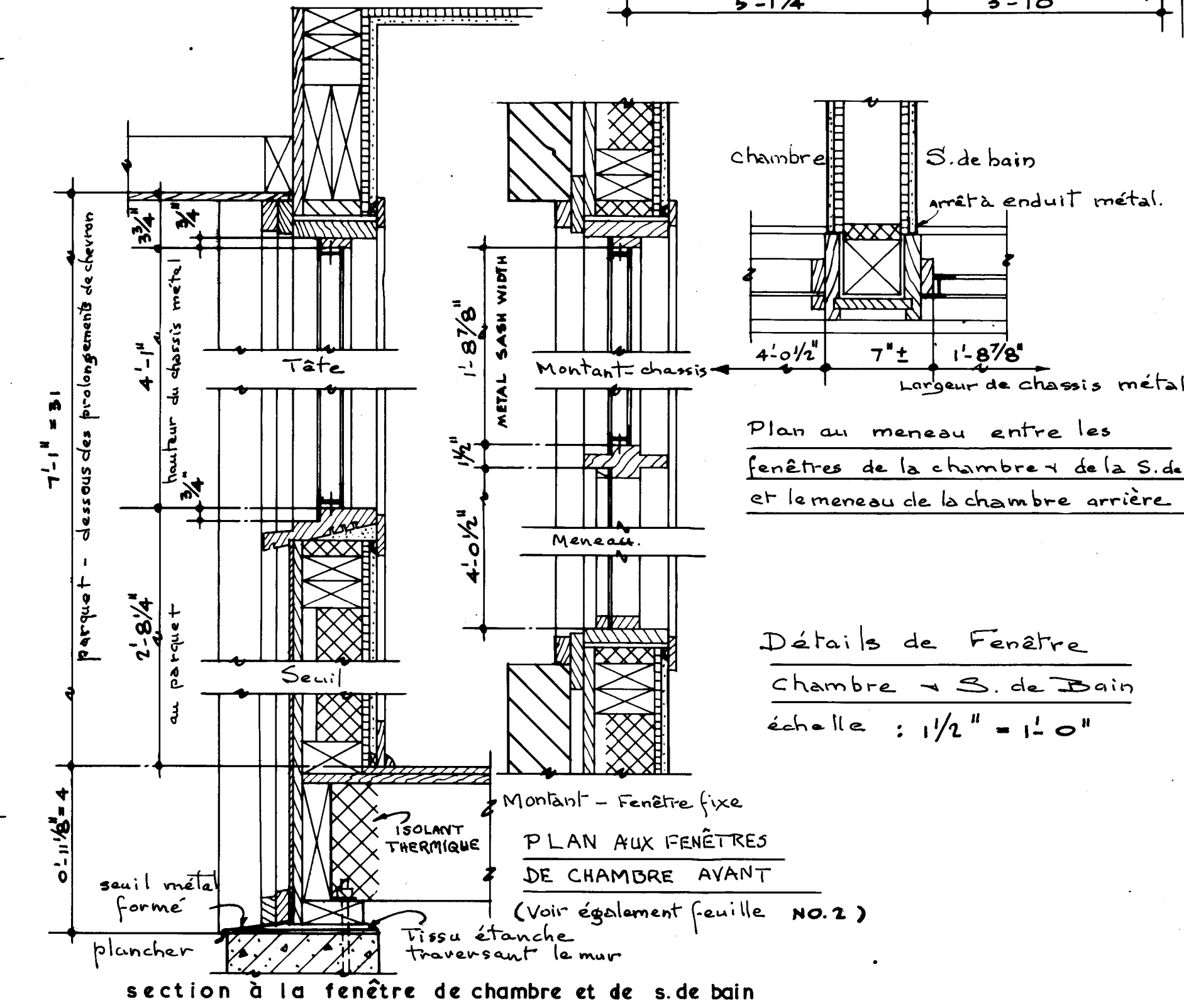
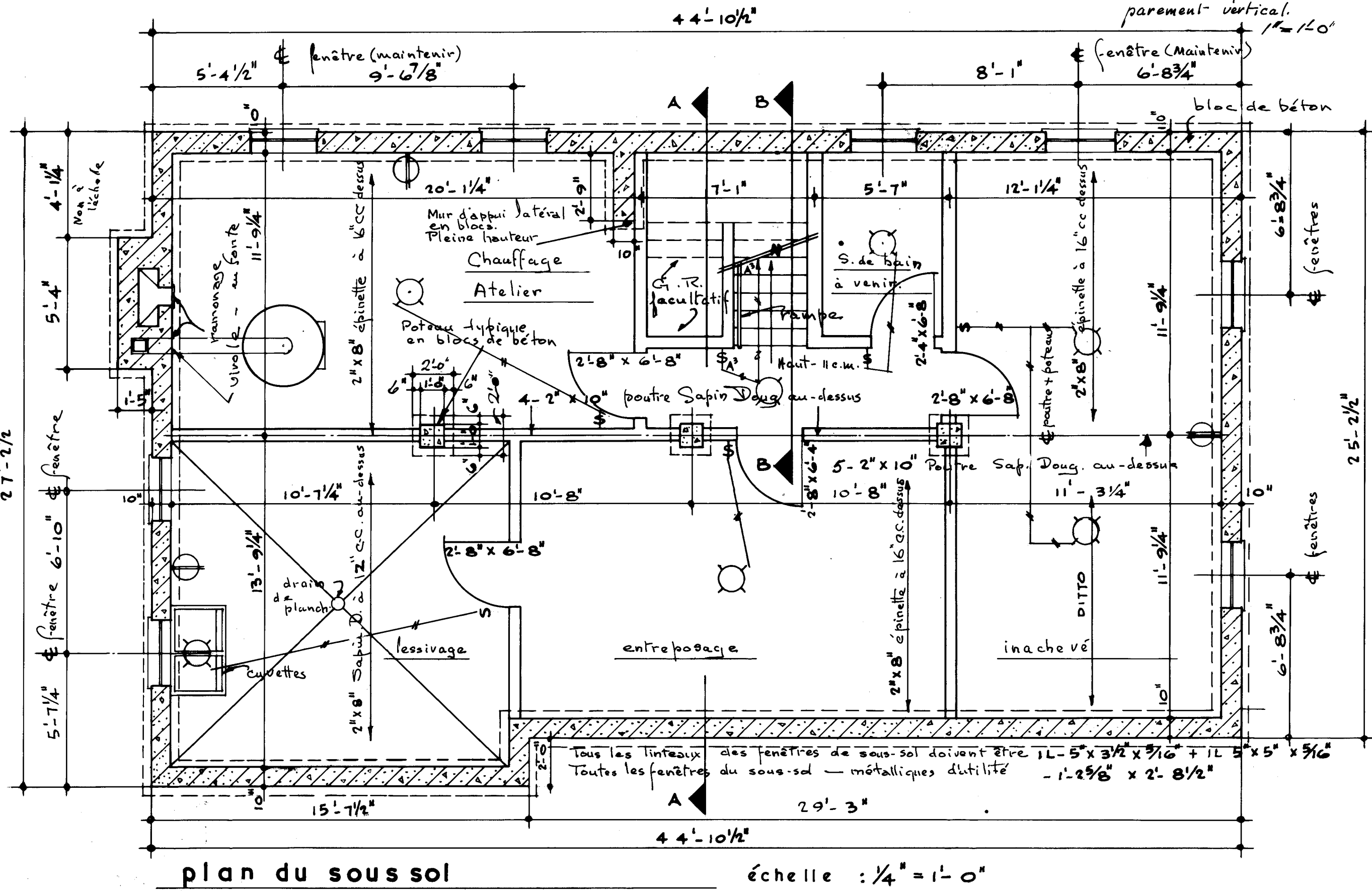
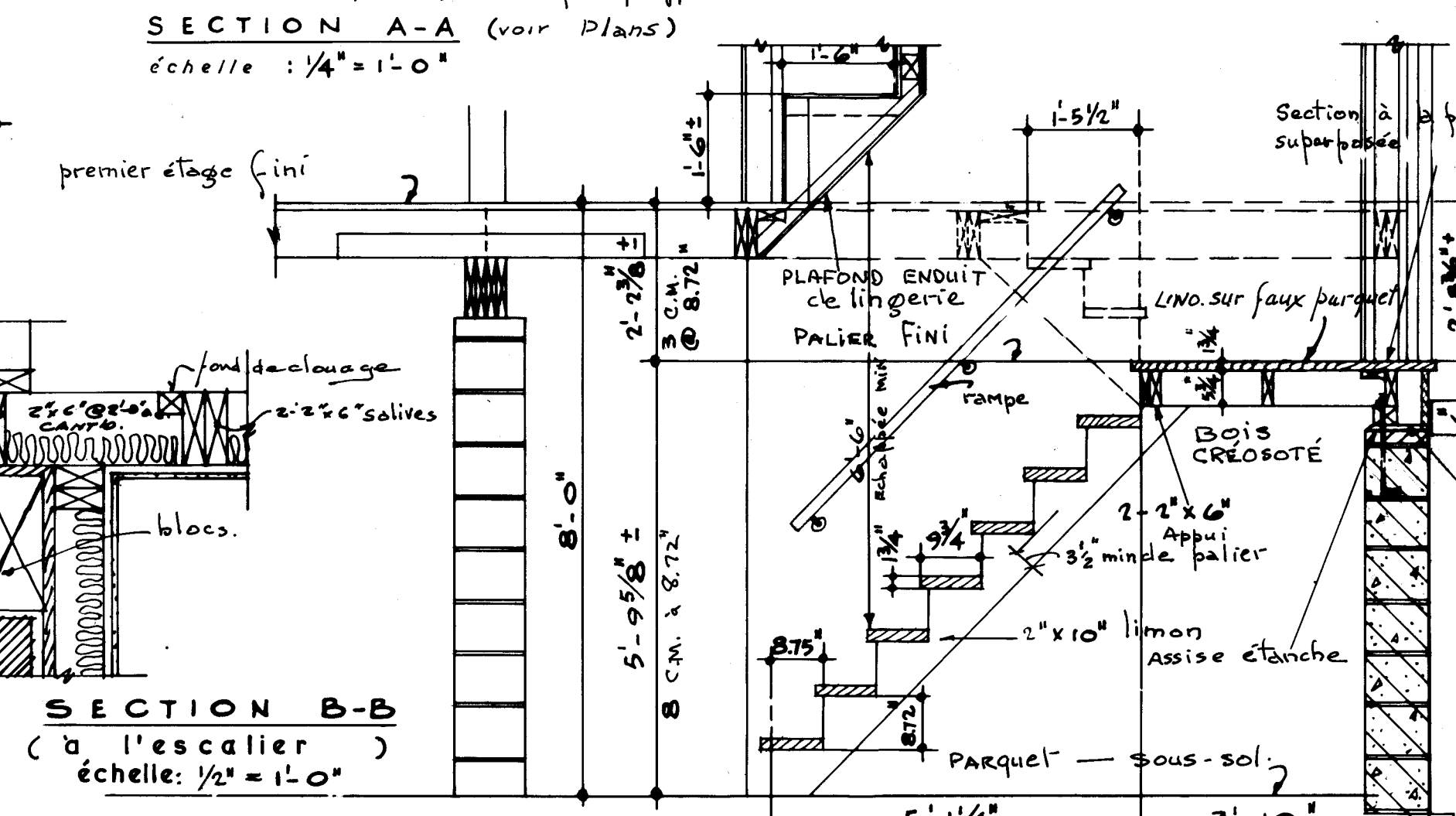
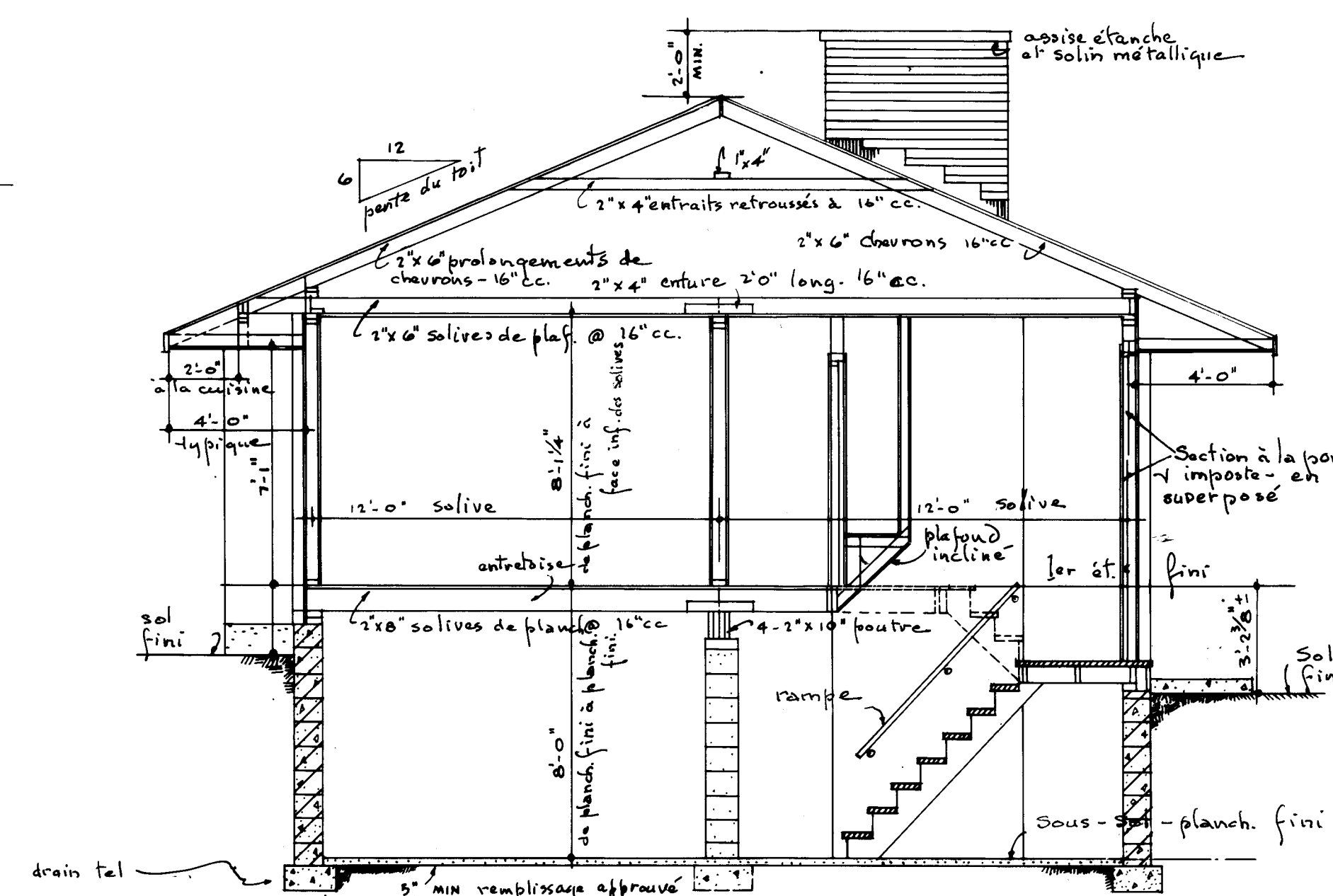
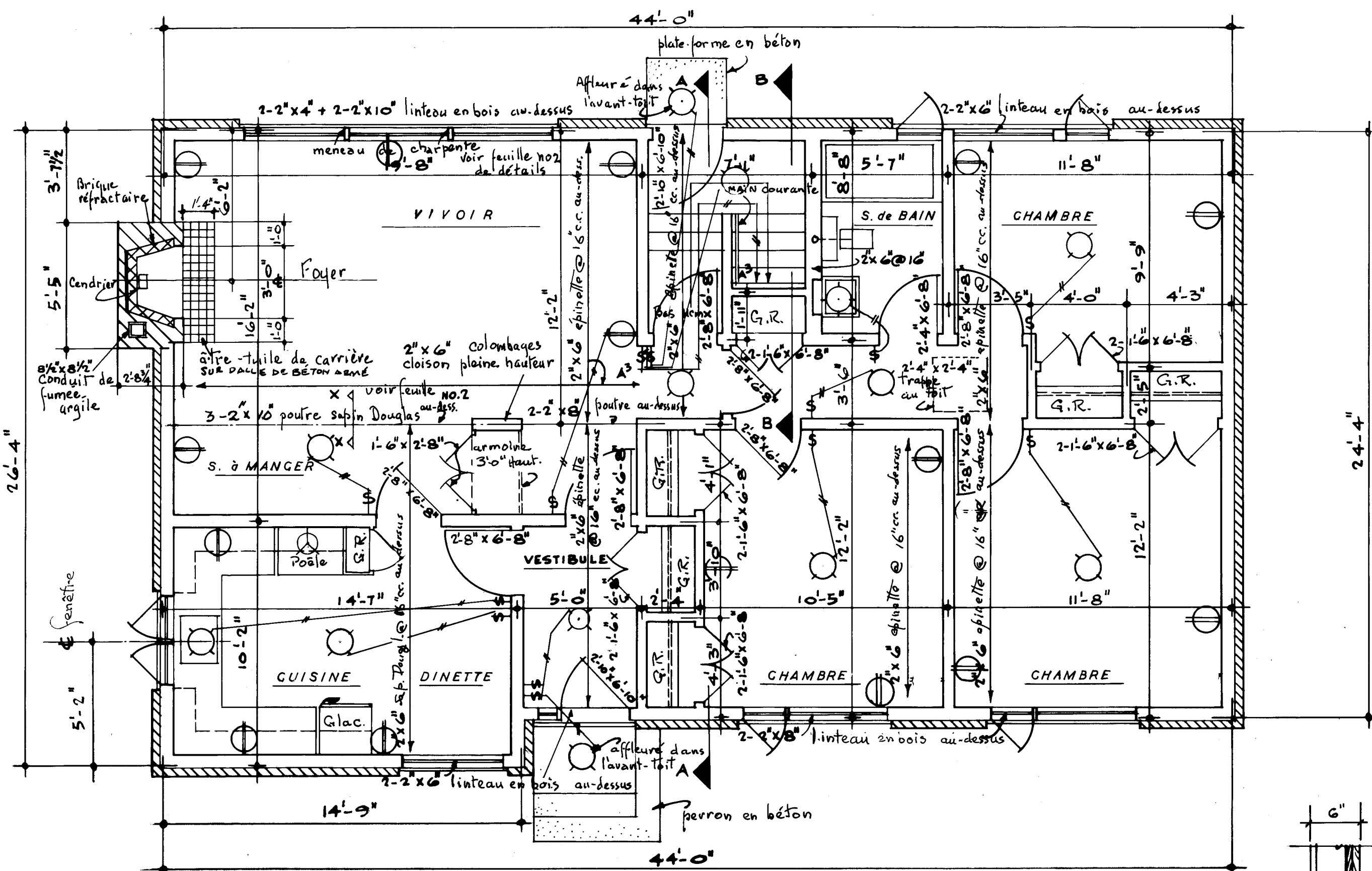
Materials: Asphalt shingles,  
Shape: Gable

Special Features: Built-ins  
-Dining room cupboard/divider

N/A  
-

N/A  
-

N/A  
-



**remarques**

TOUS LES EMPATTEMENTS ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉS JUSQU'À UN APPUI SOLIDE ET EN BAS DU NIVEAU ACCEPTÉ LOCALEMENT POUR LA GELÉE. LES EMPATTEMENTS DOIVENT RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.

LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUTS LES 4' C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.

TOUS LES LINTEAUX EN BOIS AU-DESSUS DES PORTES, DES FENÊTRES, ETC. DANS LES MURS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE PLACÉS SUR LA RIVE.

TOUTES LES DIMENSIONS NOTÉES SONT PRISES DE LA FACE EXTÉRIÈRE DES COLOMBAGES DANS LE CAS DE LA CONSTRUCTION À PANS DE BOIS, EN BRIQUE OU EN PIERRE PLAQUÉES SUR BOIS, ET DE LA FACE EXTÉRIÈRE DE LA MAÇONNERIE MASSIVE JUSQU'À L'AXE DES CLOISONS INTÉRIEURES.

L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CORDES LOCAUX.

IL FAUT PRÉVOIR UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS LE VESTIBULE ET LES GARDE-ROBES.

IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE, DANS CERTAINES LOCALITÉS D'augmenter le MATÉRIAU ISOLANT POUR ASSURER LA RÉSISTANCE VOULUE TRANSMISSION DE LA CHALEUR, DANS CETTE RÉGION.

LES MEMBRES DE CHARPENTE SONT CALCULÉS POUR UNE SURCHARGE DE TOIT DE 30 LIVRES PAR PIED CARRÉ. ADJOINTANT UNE CHARGE DE TOIT EN EXCÉDENT DE LA CHARGE CALCULÉE DANS CERTAINES RÉGIONS IL SERA NÉCESSAIRE DE RECALCULER LES MEMBRES DE CHARPENTE EN CONSÉQUENCE.

TOUS LES MEMBRES DE CHARPENTE SERONT EN BOIS DE LA CATÉGORIE CONSTRUCTION N° 1 ET DE L'ESSENCE ÉPINETTE DE L'EST SAUF ANNOTATION CONTRAIRE SUR LES DESIGNS.

plan du terrain

la propriétaire doit inscrire les dimensions, et orienter

DATE 9/14/60 NHA. STDS. CHKD. BY 1364 GENERAL 7

ARCHITECT E.R. DUNLOP

DATE 22 MAY, 1959

DESIGN NO. SHEET NO.

2300 1 de 2

CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION

